PROCÈS VERBAL

COMITE TECHNIQUE
DU PERSONNEL DE LA REGION GRAND EST

Séance du 13 octobre 2016

Sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Technique du personnel de la Région Grand Est s'est réuni le 13 octobre 2016 à 14 heures 00 dans les locaux de l'Hôtel de Région.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc WARSMANN.

Assistaient à la réunion :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires :

- Monsieur Jean-Luc WARSMANN, Vice-président du Conseil Régional, Président du Comité Technique,
- Madame Virginie JORON, Conseillère Régionale,
- Madame Marie-Hélène DE LACOSTE-LAREYMONDIE, Conseillère Régionale,
- Monsieur François BOUCHARD, Directeur Général des Services,
- Monsieur Laurent DUMANCHE, Directeur préfigurateur, Direction des Ressources Humaines,
- Monsieur François OBRECHT, Directeur, Agence Territoriale de Troyes/Chaumont,
- Monsieur Pascal WEIBEL, Directeur préfigurateur, Direction de l'Immobilier et de la Construction,
- Monsieur Tharcisse ZAEGEL, Directeur préfigurateur, Direction des Assemblées et des Services Intérieurs,
- Madame Catherine QUINTALLET, Directrice, Agence Territoriale de Saint-Dizier/Bar-le-Duc.

Suppléants avec voix délibérative :

- Monsieur André BOUCHER, Conseiller Régional,
- Madame Cathy KIENTZ, Conseillère Régionale,
- Madame Martine BERNS-COQUILLAT, Directrice adjointe, Direction de la Jeunesse et des Lycées,
- Monsieur Fabrice COLLINET, Directeur préfigurateur, Direction Juridique.

Suppléants sans voix délibérative :

- Monsieur François CHARLIER, Adjoint au Directeur Général des Services,
- Monsieur Patrice VALENTIN, Conseiller Régional.

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Titulaires :

- Monsieur Rémi BRASSEUR, Confédération Française des Travailleurs Chrétiens,
- Monsieur Jacques CASTELLI, Force Ouvrière,
- Monsieur Samuel DEROUILLAT, Confédération Française Démocratique du Travail,
- Monsieur Jean-François DUVAL, Force Ouvrière,
- Madame Marie-Josée JEANRONT, Fédération Syndicale Unitaire,
- Monsieur Pascal KOEHLER, Confédération Générale du Travail,
- Monsieur Christian MARTINEZ, Confédération Française des Travailleurs Chrétiens,
- Monsieur Philippe MOUGDON, Confédération Générale du Travail,
- Madame Sylvie PEROT, Confédération Générale du Travail,
- Monsieur Jean-Marc ROULLEAU, Union Nationale des Syndicats Autonomes,
- Monsieur Didier STEPIEN, Confédération Française Démocratique du Travail,
- Madame Anne-Marie THERIAT, Confédération Française des Travailleurs Chrétiens,
- Madame Chantal VERGOBBIO, Force Ouvrière.

Suppléants avec voix délibérative :

- Monsieur Dominique GUJISAITE, Force Ouvrière,
- Monsieur Jean-Claude SANTORO, Confédération Générale du Travail.

Suppléants sans voix délibérative :

- Monsieur Thomas ANDRES, Confédération Française des Travailleurs Chrétiens,
- Monsieur Joël ANDUZE, Force Ouvrière,
- Monsieur Thierry BEYER, Union Nationale des Syndicats Autonomes,
- Monsieur Christophe DELANAUX, Confédération Française des Travailleurs Chrétiens,
- Monsieur Didier HAUDIQUET, Fédération Syndicale Unitaire,
- Madame Dominique LEGRAS, Confédération Française Démocratique du Travail,
- Monsieur Jean-Luc NEFF, Force Ouvrière,
- Monsieur Guillaume VILLENA, Confédération Générale du Travail,

- Madame Caroline WEBER, Confédération Française des Travailleurs Chrétiens.

Étaient excusés :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

- Madame Lila MERABET, Vice-présidente du Conseil Régional,
- Monsieur Laurent BURCKEL, Conseiller Régional,
- Madame Huguette ZELLER, Conseillère Régionale,
- Monsieur Rémi SADOCCO, Conseiller Régional,
- Madame Marie-Louise KUNTZ, Conseillère Régionale,
- Madame Marie-Rose SARTOR, Conseillère Régionale,
- Monsieur Jean-Jacques BAYER, Conseiller Régional,
- Monsieur Jacques BEAUJEAN, Conseiller Régional,
- Madame Anne-Marie ADAM, Conseillère Régionale,
- Madame Brigitte TORLOTING, Conseillère Régionale,
- Monsieur Patrick GOEGGEL, Directeur Adjoint, Direction des Ressources Humaines,
- Monsieur Nicolas LOQUET, Directeur, Agence territoriale de Sélestat,
- Madame Virginie MACQUART, Chef de service, Direction de l'Immobilier et de la Construction,
- Monsieur Francis MURER, Directeur, Agence territoriale de Châlons-en-Champagne
- Monsieur Pierre LAMOTTE, Direction des Transports et de la Mobilité.

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

- Madame Frédérique BERNARD, Confédération Générale du Travail,
- Monsieur Fethi CHEIKH, Confédération Générale du Travail,
- Monsieur Dominik CRISTOFARO, Confédération Générale du Travail,
- Monsieur Alain FAVE, Force Ouvrière,
- Madame Elisabeth G'STYR, Confédération Française Démocratique du Travail,
- Monsieur Lionel SALOU, Force Ouvrière.

Étaient présents en qualité d'experts :

- Madame Carine REBER, Directrice préfiguratrice, Direction de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire,
- Monsieur Franck SIEGRIST, Chef de service, Direction de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire,
- Monsieur Alexandre MAJERCSIK, Directeur préfigurateur, Direction des Sports et du Tourisme.

Secrétariat :

- Madame Cécile SCHIFERDECKER, Chef du service Dialogue Social , Direction des Ressources Humaines,
- Monsieur Jean-Philippe MAURICE, service Dialogue Social, Direction des Ressources Humaines.

Monsieur Jean-Luc WARSMANN rappelle les significations des cavaliers :

- les cavaliers blancs désignent les membres titulaires ou suppléants bénéficiant du droit de vote,
- les cavaliers verts signalent les suppléants, qui peuvent participer aux débats, en vertu du règlement du Comité Technique, mais qui n'ont pas le droit de vote,
- les cavaliers bleus indiquent les experts, appelés à apporter des éclairages techniques sur les dossiers présentés aujourd'hui, qui peuvent assister à l'ensemble de la séance avec l'accord du Président du comité.

Un tour de table est organisé.

Le quorum est atteint, tant pour les représentants du personnel que pour les représentants de l'Administration.

Monsieur Patrice VALENTIN, Conseiller Régional, est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Jacques CASTELLI (Force Ouvrière) est désigné secrétaire adjoint.

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Comité Technique

Séance du 13 octobre 2016

M. Jean-Luc WARSMANN:
Souhaitez-vous donner lecture de déclarations liminaires ?

M. Rémi BRASSEUR (C.F.T.C.) :
« En ce premier Comité Technique issu des élections de juin dernier, la CFTC souhaite tout d'abord remercier tous les agents qui se sont mobilisés pour participer à ces élections, et en particulier ceux qui lui ont accordé leur confiance. Le très bon score réalisé par la CFTC entraîne aujourd'hui de grandes responsabilités. Les attentes des collègues sont nombreuses et l'ensemble des élus CFTC, dans les trois instances et dans l'ensemble des catégories, s'attacheront à remplir au mieux le mandat qui lui a été confié. Le travail et les chantiers sont nombreux au sein de cette nouvelle grande collectivité, issue de la fusion des trois anciennes Régions. Dans ces deux années, ô combien charnières avant les élections générales de 2018, toute l'action de la CFTC sera axée autour de deux valeurs fondamentales pour nous : l'équité, qui est une exigence absolue, et la prise en compte de l'humain.

L'équité, tout d'abord, à tous les niveaux. L'équité entre les agents des lycées et les agents du siège. L'équité entre les hommes et les femmes. L'équité entre toutes les filières et toutes les catégories.

Ensuite, la prise en compte de l'humain. L'humain est, pour la CFTC, au centre de la vie en général et de la vie professionnelle en particulier. Chaque personne a une valeur propre à ses compétences particulières. L'humain ne doit en aucun cas être asservi au groupe, mais être un membre actif reconnu et estimé d'une communauté de travail, où il doit pouvoir s'épanouir. Pour la CFTC, l'humain n'est en aucun cas un coût ou un fardeau pour la collectivité, mais un investissement et une chance pour l'avenir. Le départ d'un agent, ce n'est pas de la masse salariale gagnée, mais en premier lieu, de la compétence perdue.

Toutes les décisions que prendra la CFTC le seront sur la base de ces principes. Si, pour un bon nombre de thèmes, la CFTC est prête à discuter, négocier, avancer et évoluer, il ne saurait être question pour nous de trahir ces deux valeurs, qui sont l'essence même de notre syndicat. La CFTC sera un partenaire exigeant, mais constructif ; responsable, mais déterminé.

Les dossiers à traiter sont nombreux : harmonisation par le haut des régimes indemnitaires, action sociale équivalente à tous, politique RH moderne et ambitieuse, avec une GPEC réelle et innovante prenant en compte les

compétences et les souhaits des agents, harmonisation de l'ensemble des pratiques héritées des trois histoires différentes. Pour cela, il faut une méthode, un calendrier, des priorités, une réelle volonté d'échange, un enrichissement des pratiques développées dans les trois territoires, et non l'application d'un seul modèle.

Si l'institution est dans cet état d'esprit, nous voulons croire que nous relèverons les défis qui sont devant nous, au profit d'un service public de qualité et de proximité, servi par des agents fiers de leur engagement et des missions qu'ils accomplissent. Dans l'hypothèse inverse, chacun devra prendre ses responsabilités, car rien ne se fera sans ou contre les agents. »

Mme Sylvie Perot (C.G.T.) :
« Tout d'abord, nous regrettons qu'une seule après-midi soit consacrée à ce premier Comité Technique. La CGT a indiqué à la Direction Générale, le 22 mars 2016, que même si les analystes et les médias aujourd'hui expliquent que la Région Grand Est est celle qui aborde le mieux la fusion dans son organisation politique et administrative, il n'en demeure pas moins que cette réforme territoriale n'est pas bénéfique pour les habitants du Grand Est. Elle n'apporte aucune économie et elle éloigne les usagers des compétences et des politiques publiques de notre collectivité. La grandeur du territoire pose de véritables problèmes de cohésion, tant sur le plan politique que sur le plan de son administration.

La CGT profite de cette instance, comme elle le ferait en CHSCT, pour rappeler que nous sommes tous les agents de la Région, quel que soit le territoire des sites administratifs, des lycées, des agences territoriales, cadres ou non-cadres, contractuels ou titulaires. A ce titre, la Région doit mettre en œuvre des conditions de travail permettant aux agents d'exercer au mieux leurs missions, pour un service public de qualité. Ces conditions passent par la mise en place d'une organisation et de méthodes, de processus de travail, associant l'ensemble des agents, des moyens et des outils adaptés.

Depuis les élections professionnelles, le rythme du dialogue social mis en place a permis une réflexion et un échange constructif, à l'exemple du travail mené sur le protocole d'accord sur le dialogue social. La CGT espère donc que les dossiers à venir seront instruits dans les mêmes conditions. Forte de sa représentativité, la CGT revendique, une nouvelle fois, la mise en œuvre d'un agenda social négocié, qui devra conduire à une harmonisation par le haut des conditions salariales (type régime indemnitaire), du temps de travail, de la santé au travail, de l'action sociale (mutuelle et prévoyance), des activités sociales et culturelles et à une réduction de la précarité, en particulier avec la mise en place d'un plan de titularisation. »

M. Jacques CASTELLI (F.O.) :
« Monsieur le Président du Comité Technique,
A lire la presse, à regarder les interviews télévisuelles du Président de la Grande Région et de notre Directeur Général des Services, tout va bien. Cependant, pour tous les agents, les inquiétudes grandissent quant à notre avenir. Cela, bien sûr, est confirmé par les agents qui nous interpellent ou que nous interrogeons sur les

questions de restructuration, du remplacement des absences au compte-gouttes, des conditions de travail, le temps des déplacements effectués par nos collègues du siège entre différents sites de notre collectivité, et la liste n'est pas exhaustive.

Déjà, de petites voix se font entendre dans les lycées et services de la Région. Des postes non pourvus ou non remplacés, des agents sans mission, des services sans moyens, un nombre croissant d'agents en souffrance, inacceptable. La réalité du terrain est que la moyenne d'âge des agents est très élevée. Le Conseil Régional, dont dépendent les ATTEE, s'est employé à réduire les effectifs, ne laissant plus aucune marge de manœuvre à l'exécution des missions qui leur sont confiées. Que sont devenus les 38 postes non pourvus lors de la mobilité des ATTEE du printemps en Lorraine ? On nous balade, au son du dialogue social, on organise, on planifie, mais, pendant ce temps, les agents voient fondre leur effectif et se dégrader leurs conditions de travail. La manifestation au lycée Schweitzer de Mulhouse en est un exemple. Ce constat est valable pour la plupart des établissements d'enseignement.

Pour FO, nous militons pour une juste et légitime cause, celle de tous les agents, et nous lutterons jusqu'à l'aboutissement de nos revendications. Pour FO, les agents ne sont pas une variable d'ajustement du budget de la Région. »

M. Jean-Luc WARSMANN:
Je vous remercie.

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Comité Technique

Séance du 13 octobre 2016

Point I : Adoption du règlement intérieur du Comité Technique (pour avis)

M. Jean-Luc WARSMANN :
Le projet de règlement intérieur, tel qu'il vous est présenté ce jour, a fait l'objet d'échanges préalables avec les représentants du personnel.

M. Laurent DUMANCHE :
Le projet de règlement ayant en effet été élaboré avec les organisations syndicales, je ne le présenterai pas de manière détaillée. Il s'agit d'adopter les règles de fonctionnement de notre instance.

M. Jean-François DUVAL :
Adopter ce règlement intérieur reviendrait à vous signer un chèque en blanc. L'article 8 précise que « *les dossiers seront prioritairement transmis par voie dématérialisée* ». Quel matériel sera mis à notre disposition pour travailler ? Nous refuserons d'adopter ce règlement tant que nous n'aurons pas les moyens d'ouvrir des fichiers dématérialisés.
Par ailleurs, nous n'approuvons pas le mot « consécutif » cité dans l'article 11.

M. Laurent DUMANCHE :
Nous avons déjà eu l'occasion d'échanger sur ce point au sein du groupe de travail. Nous avions convenu que du matériel serait alloué à chaque représentant titulaire dès lors que la dématérialisation serait effective.

M. Jean-François DUVAL :
Du matériel doit également être mis à la disposition des suppléants.

M. Laurent DUMANCHE :
Nous n'avions évoqué que les titulaires.

M. Jean-François DUVAL (F.O.) :
Vous, Monsieur DUMANCHE, n'avez évoqué que les titulaires.

M. Pascal KOEHLER (C.G.T.) :
La CGT regrette le manque d'outils alloués aux membres du CTP. L'administration souhaite différencier les élus titulaires des élus suppléants. Pourtant, les organisations syndicales considèrent unanimement que cette dotation doit concerner les titulaires, comme les suppléants. Par ailleurs, les outils mis à la disposition des élus doivent disposer de claviers, pour leur permettre de travailler.

M. Thomas ANDRES (C.F.T.C.) :
Comme pour tous les règlements intérieurs des différentes instances, la CFTC tient à ce que soient mentionnées la participation active des suppléants et la réalisation de comptes rendus reflétant réellement les positions, débats et votes de chacun. Par ailleurs, il convient de transmettre les documents soumis aux élus dans des délais suffisants pour pouvoir être étudiés avec sérieux, afin que les organisations puissent être force de proposition. Le règlement intérieur proposé répond à ces demandes, sous réserve d'être effectivement appliqué. La CFTC y sera attentive. En outre, dans le cadre des discussions menées sur le protocole des droits syndicaux, la CFTC demandera que les journées de préparation des instances, y compris du Comité Technique, soient officiellement prises en charge par l'Administration, comme proposé dans le courrier de convocation. Il conviendra toutefois de ne pas imposer deux jours consécutifs pour la préparation, mais un jour libre dans la semaine précédant l'instance, en fonction des disponibilités de chaque organisation.

M. Laurent DUMANCHE :
Je propose de modifier le point du règlement intérieur mentionnant les deux journées consécutives de préparation afin d'ôter le mot « consécutif ». Nous avions pourtant rédigé cet article collectivement, mais il s'avère qu'une telle disposition peut poser des problèmes d'organisation.

M. Pascal KOEHLER (C.G.T.) :
La CGT est favorable à cette proposition. Néanmoins, j'insiste sur la problématique du temps consacré à la préparation des réunions, puis aux séances. Je rappelle que nous demandions initialement trois jours de préparation. Nous souhaitons sensibiliser l'assemblée ici présente sur les difficultés d'intégration du temps de trajet professionnel dans le temps de travail. Ainsi, les élus de la CGT qui se rendront aux journées de préparation et en séance prendront sur leur temps personnel. En effet, pour les membres les plus éloignés, le déplacement aller-retour peut représenter une demi-journée.

M. Samuel DEROUILLAT (C.F.D.T.) :
De manière générale, la CFDT approuve le projet de règlement intérieur. Cependant, nous relevons une incohérence au sujet du vote à bulletin secret, qui « *peut être demandé par un tiers des représentants du personnel ayant voix délibérative, tous collèges confondus* ». L'expression « tous collèges confondus » ne concorde pas avec la première partie de la phrase, qui n'évoque que les représentants du personnel.

M. Laurent DUMANCHE :
Les mots « tous collèges confondus » n'ont effectivement pas lieu d'être.

Mme Marie-Josée JEANRONT (F.S.U.):
Au sujet de l'article 23, le vote de dix membres est requis, alors qu'un tiers du collège des représentants du personnel représente cinq membres.

M. Laurent DUMANCHE :
Nous corrigerons.

M. Jean-Luc WARSMANN :
S'agissant du matériel informatique, le point sera discuté de nouveau. Par ailleurs, les autres remarques sont actées de suite.

M. François BOUCHARD :
Nous avons bien noté le type de tablette que vous préconisez et votre souhait de voir les suppléants dotés, au même titre que les titulaires. Nous en rediscuterons ultérieurement.

M. Jean-Luc WARSMANN :
Je vous propose de recueillir votre avis concernant le règlement intérieur, ainsi modifié, collège par collège.

Représentants du personnel

	FO	CGT	CFTC	CFDT	FSU	UNSA
Pour		4	3	2	1	1
Contre						
Abstention	4					

Administration

Pour 15 (Unanimité)

Contre

Abstention

L'avis du Comité Technique est donné et le règlement intérieur adopté.

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Comité Technique

Séance du 13 octobre 2016

Point II : Approbation des procès-verbaux des séances des Comités Techniques des Conseils Régionaux d'Alsace, de Champagne-Ardenne et de Lorraine (pour avis)

M. Jean-Luc WARSMANN :
Il est possible que seuls les élus, présents lors des séances dont nous approuverons aujourd'hui les procès-verbaux, voteront.

M. Jean-François DUVAL (F.O.) :
Force Ouvrière souhaite que, dans les procès-verbaux, les votes soient exprimés aussi clairement que dans les procès-verbaux du CT de Lorraine, dans lesquels les voix sont précisément reportées à la fin de l'avis.

M. Laurent DUMANCHE :
Le règlement intérieur prévoit la prise en compte du détail des votes.

M. Pascal KOEHLER (C.G.T.) :
Comme la CFTC, nous tenons à ce que les comptes rendus soient les plus fidèles possible au déroulement de l'instance.

M. Jean-Luc WARSMANN :
Je soumets au vote le procès-verbal du Comité Technique de la Région Alsace.

M. Pascal KOEHLER (C.G.T.) :
Dans la mesure où le procès-verbal est un acte administratif, chacun a la possibilité de faire un recours. Toute l'assemblée peut voter.

M. Jean-Luc WARSMANN :
Procédons au vote des représentants du personnel concernant le procès-verbal du Comité Technique de la Région Alsace du 19 novembre 2015.

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Représentants du personnel

	FO	CGT	CFTC	CFDT	FSU	UNSA
Pour			3	2		1
Contre						
Abstention	4	4			1	

M. Jean-Luc WARSMANN :
Je vous invite désormais à voter au sujet du procès-verbal du Comité Technique de la Région Champagne-Ardenne du 5 octobre 2015.

Représentants du personnel

	FO	CGT	CFTC	CFDT	FSU	UNSA
Pour			3			1
Contre						
Abstention	4	4		2	1	

M. Jean-Luc WARSMANN :
Enfin, je demande votre avis quant à l'approbation du procès-verbal du Comité Technique de la Région Lorraine du 4 novembre 2015.

Représentants du personnel

	FO	CGT	CFTC	CFDT	FSU	UNSA
Pour	4		3	2		1
Contre						
Abstention		4			1	

M. Jean-Luc WARSMANN :
Les représentants de la collectivité votent maintenant concernant le procès-verbal du Comité Technique de la Région Alsace du 19 novembre 2015.

Administration

Pour 15 (Unanimité)

Contre

Abstention

Les représentants de la collectivité votent maintenant concernant le procès-verbal du Comité Technique de la Région Champagne-Ardenne du 5 octobre 2015.

Administration

Pour 15 (Unanimité)

Contre

Abstention

Les représentants de la collectivité votent maintenant concernant le procès-verbal du Comité Technique de la Région Lorraine du 4 novembre 2015.

Administration

Pour 15 (Unanimité)

Contre

Abstention

L'avis du Comité Technique est donné.

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Comité Technique

Séance du 13 octobre 2016

Point III : Délégation de service public pour le Très Haut Débit (pour avis)

M. Jean-Luc WARSMANN :
Notre Président s'est engagé à ce que tous les habitants du territoire aient accès au Très Haut Débit, en mettant en œuvre un plan de déploiement.

Mme Carine REBER :
Il est inutile de vous rappeler l'importance des connexions numériques de nos jours, pour des usages professionnels ou privés. La qualité de la connexion est devenue un élément essentiel d'aménagement et d'attractivité du territoire. En vertu des réglementations européennes et françaises, les opérateurs privés, dont Orange, ont indiqué à l'Etat français les déploiements qu'ils souhaitent réaliser sur fonds propres, c'est-à-dire sans participation publique. Selon la cartographie réalisée à l'issue de ces déclarations d'intention, seules les grandes villes et agglomérations seraient desservies en Très Haut Débit à échéance 2020 ou 2022, tandis que le reste du territoire continuerait à utiliser un réseau cuivre ADSL. Pourtant, le Très Haut Débit est un élément important de l'attractivité du territoire, dans la mesure où l'ADSL, dont le débit est insuffisant, ne peut pas répondre aux besoins croissants en matière d'usages numériques. Par conséquent, l'Etat a établi un partenariat avec les collectivités, à l'échelle régionale ou départementale, pour les inciter à investir dans des réseaux d'initiative publique, là où l'initiative privée est défaillante.

Ainsi, en Alsace, les travaux débutent suite à une délégation de service public conclue en fin d'année dernière. Dès son installation, le Président Philippe Richert a souhaité qu'un réseau du même type soit déployé sur le reste du territoire de la Région. En effet, si rien n'est fait, en 2023, une fracture numérique existera entre l'ancienne Alsace et le reste du territoire de la nouvelle Région.

Nous vous soumettons aujourd'hui la conception, la construction, la réalisation et la commercialisation d'un réseau Très Haut Débit sur sept territoires de la Région Grand Est, via une délégation de service public. Le Bas-Rhin et le Haut-Rhin ne sont pas concernés, comme le département de la Moselle, qui a d'ores et déjà engagé une procédure pour construire et mettre en œuvre son propre réseau, par le biais d'un syndicat mixte.

Les principales caractéristiques de la délégation de service public vous sont présentées. La procédure de délégation de service public serait lancée à la fin de l'année. Les études seraient alors réalisées en 2018, puis les travaux dureraient cinq à sept ans. Le projet prévoit l'installation de près de 900 000 prises, contre

377 000 en Alsace. L'investissement est estimé entre 1,1 et 1,2 milliard d'euros. Le recours à une délégation de service public concessive a l'intérêt de permettre la sollicitation d'une contribution privée. En effet, le concessionnaire contribuera à la construction du réseau en contrepartie d'une durée d'exploitation pour laquelle il sera le concessionnaire régional. Vous trouverez tous les détails techniques dans le document qui vous a été transmis.

M. Jean-Claude SANTORO (C.G.T.) :
Le budget de 1,2 milliard d'euros n'inclut-il que les 900 000 prises ?

Mme Carine REBER :
Oui, mais l'investissement n'est pas intégralement financé par les fonds publics. L'Etat, dans le cadre du Fonds pour la Stratégie Numérique (FSN), y contribuera. Le fait de se regrouper à plusieurs départements donne droit à une prime supra-départementale de 15 %. Une partie de l'investissement sera en outre prise en charge par le délégataire. L'Etat prendra donc en charge 50 % du montant restant, une fois connue la part assumée par le délégataire. Les sommes prévues au titre des PO FEDER des anciennes régions Champagne-Ardenne et Lorraine seront déduites. Le reste de l'investissement est partagé entre une contribution forfaitaire à la prise au niveau communal ou intercommunal, la Région et les Départements.

M. Christophe DELANAUX (C.F.T.C.) :
Ce sujet est très technique, mais néanmoins primordial pour l'avenir du territoire et des services publics, notamment dans les zones rurales. La CFTC n'est généralement pas favorable aux délégations de service public, considérant qu'un service public maîtrisé est avant tout un service géré en interne et que la collectivité régionale dispose de suffisamment de compétences professionnelles pour éviter le recours à de tels dispositifs. Toutefois, nous considérons que ce dossier justifie le recours à une DSP, du fait de sa complexité et de la nécessité d'obtenir une part de financement privé. Les coûts engendrés réclament un réseau de commercialisation efficace.

Nous aurions apprécié qu'un bilan financier plus détaillé nous soit présenté, ainsi qu'une estimation du solde à la charge de la collectivité. Concernant le FSN, je crains que l'Etat ne tienne pas ses promesses. L'engagement de la Région sera très significatif, mais sur quels fonds se fera-t-il ? Le solde restant à notre charge sera bien plus important que la somme des budgets alloués au numérique pour les territoires concernés. Les sommes seront-elles dégagées à la faveur d'un redéploiement budgétaire ou seront-elles issues de nouvelles ressources ?

M. Pascal KOEHLER (C.G.T.) :
Les sommes sont très importantes et nous nous interrogeons sur la répartition entre le privé et le public. Le Conseil Régional aura-t-il les moyens, dans le cadre d'une DSP, de savoir précisément qui, en définitive, disposera du Très Haut Débit ?

M. Thierry BEYER (U.N.S.A.) :
Quel gain peut espérer le contribuable qui aura bénéficié de cette opération ?

M. Christophe DELANAUX (C.F.T.C.) :
Pouvez-vous évoquer les principes d'interconnexion des trois réseaux ? J'espère en effet que les réseaux alsacien et mosellan seront connectés au réseau des sept autres départements.

M. Jean-Luc WARSMANN :
Je précise tout d'abord que les 900 000 prises annoncées concernent les sept départements. Si la Région ne fait rien, seules une ou deux villes disposeront de la fibre dans chaque département. L'intervention de la Région permet de rétablir l'égalité, puisque le niveau de débit sera garanti par le cahier des charges en cours de rédaction, sur tout le territoire. Le cahier des charges comprendra un calendrier et mentionnera un délai maximum pour que la qualité du débit parvienne dans toutes les maisons de chaque commune de la grande Région. Nous nous assurerons que les candidats délégataires remplissent ce cahier des charges, puis nous choisirons celui qui réalisera les travaux le plus rapidement possible en réclamant une participation de la collectivité la plus faible possible. Il nous est donc impossible de savoir aujourd'hui quelle sera la part d'investissement à assumer par la Région. La concurrence entre les opérateurs permettra de définir cette somme. Le seul engagement connu est celui de l'Etat, qui participera à hauteur de 50 % des subventions publiques nécessaires, par le biais du FSN. Un montant fixe sera également à la charge des communes ou des intercommunalités. La part restante sera partagée entre les Départements et la Région. Nous n'aurions pas été aussi attractifs pour des investisseurs si chaque département avait œuvré séparément. L'effet masse des 900 000 prises déclenchera une concurrence importante, dans l'intérêt de la collectivité.

M. François BOUCHARD :
Dans un système classique, tel que celui adopté par la Moselle et beaucoup d'autres départements, seule la subvention de l'Etat s'ajoute à la participation des collectivités, qui représente donc plusieurs dizaines de millions d'euros d'investissement pour un Département. Le système concessif permet une intervention du privé de 40 à 60 %, à laquelle s'ajoute la subvention de l'Etat. En définitive, au lieu de dépenser entre 50 et 100 millions d'euros, un Département n'aura donc à investir que 5 à 10 millions d'euros. La différence s'explique par le fait que les recettes consécutives à l'installation du réseau ne seront pas avancées par les collectivités, mais seront laissées à l'opérateur durant 30 ans, afin qu'il avance l'essentiel des sommes. De ce fait, la prise des risques des collectivités est réduite.

Les différents réseaux seront bien évidemment interconnectés, avec une continuité de la fibre optique, objet du plan Très Haut Débit lancé par le Gouvernement. Les deux départements alsaciens ont expérimenté un système concessif complet, qui s'avère très intéressant. Dès la mise en place de la nouvelle collectivité, tous les départements qui n'étaient pas encore engagés ont jugé intéressant de travailler en ce sens et de lancer la consultation. Cette consultation ne modifie pas l'activité des agents de la Région. En effet, dans le premier cas, des entreprises travailleraient sous maîtrise d'ouvrage de la Région, tandis que dans le second cas, le concessionnaire devient le donneur d'ordre.

Mme Carine REBER :
Je précise que sur un peu plus de 5 000 communes dans la Région Grand Est, les opérateurs privés ne traiteront que 266 communes. Les 4 929 communes laissées en l'état représentent plus de 50 % de la population.

En fin de DSP, le réseau reviendra à la Région, autorité concédante. S'agissant de la question du retour sur abonné, je signale que la délégataire ouvrira le réseau d'initiative public à l'ensemble des opérateurs. Ainsi, les abonnés pourront continuer d'être clients de leur opérateur habituel.

M. François BOUCHARD :
L'appel d'offres vise à choisir un concessionnaire de réseau. Rien ne changera concernant les offres de service des fournisseurs d'accès Internet.

M. Pascal KOEHLER (C.G.T.) :
Les communes du Grand Est, qui seront appelées à contribuer à l'investissement, ont-elles été consultées ?

Mme Carine REBER :
Des travaux techniques sont en cours avec les Départements. Nous organisons avec eux des réunions avec les présidents des EPCI pour leur présenter le projet. Plusieurs réunions sont programmées dans les semaines à venir.

M. François BOUCHARD :
Il ne s'agit pas d'un transfert de compétences à la Région. La Région offre aux Départements la possibilité de s'unir pour établir un seul marché et obtenir de meilleures conditions. Nous agissons en syndicat de Départements.
Dans les zones AMII (Appel à Manifestations d'Intention d'Investissement), les grands opérateurs s'engagent à développer la fibre dans les délais fixés par l'Etat avec leurs propres fonds. La logique historique de développement des réseaux, visant à tirer un fil jusqu'à la personne ayant besoin d'un service, est conservée. La logique du plan France Très Haut Débit est différente. Elle consiste à déployer le réseau en fibre optique partout, pour attirer les services. La concession est intéressante dans la mesure où les délégataires apporteront une partie des fonds nécessaires à la construction du réseau. En Alsace, de grands fonds d'investissement participent également. De cette manière, nous avons la garantie que les travaux seront réalisés dans les délais impartis.

M. Christophe DELANAUX (C.F.T.C.) :
L'interconnexion semble une évidence. Pourtant, en Lorraine, les quatre départements n'ont jamais réussi à se mettre d'accord.

Mme Carine REBER :
Les sept départements ont donné leur accord.

M. François BOUCHARD :
Pourtant, dans la Marne, le SIEM (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne) était largement engagé en vue du déploiement du THD. Après discussion,

il a finalement décidé de rejoindre le projet proposé par la Région, jugé plus intéressant et plus rapide.

M. Jean-Luc WARSMANN :
Je vous propose de recueillir l'avis des représentants du personnel.

Représentants du personnel

	FO	CGT	CFTC	CFDT	FSU	UNSA
Pour	4		3	2		1
Contre						
Abstention		4			1	

Qu'en est-il concernant les représentants de la Région ?

	Administration	
Pour	15	(Unanimité)
Contre		
Abstention		

L'avis du Comité Technique est donné.

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Comité Technique

Séance du 13 octobre 2016

Point IV : Reprise en gestion du site de Chambley par les services régionaux (pour avis)

M. Jean-Luc WARSMANN :
Afin de constituer un véritable pôle aéronautique lorrain, la Région Lorraine avait choisi de confier la gestion du site de Chambley à l'aéroport de Metz-Nancy Lorraine (EPMNL), mais le Conseil Régional a décidé de le reprendre en régie directe.

M. Alexandre MAJERCSIK :
Le site de Chambley est situé en Meurthe-et-Moselle. Cette ancienne base de l'OTAN s'étend sur 500 hectares environ. Abandonnée à la fin des années 1960, elle est devenue une base militaire aérienne française, avant d'être désaffectée à la fin des années 1980. Elle s'est alors tournée vers le loisir. Propriété de l'Etat jusqu'en 2008, la base a ensuite été acquise par la Région Lorraine. Elle dispose d'une piste de 2 800 mètres, d'une autre de 770 mètres et d'une dernière de 660 mètres, utilisées par des activités aériennes de loisir (planeurs, ULM). 25 000 mouvements aériens sont recensés chaque année. Le site comprend une zone de loisir, où des associations relatives aux activités aériennes sont accueillies, et une zone d'activité économique, où sont notamment implantées la société Azur Production, qui compte plus de 230 salariés, et des sociétés liées à l'aéronautique.

Le site a été géré par la Région Lorraine jusqu'en 2014, date à laquelle l'exécutif régional a choisi de confier la gestion du site à l'EPMNL, les investissements restant toutefois à la charge de la Région. De 2008 à 2015, le site a ainsi bénéficié de 46 millions d'euros d'investissement. La Région souhaite aujourd'hui reprendre le site en régie directe, car les synergies attendues grâce à la gestion de l'aéroport ne sont pas au rendez-vous.

Le projet de reprise inclut la réintégration de trois agents mis à disposition de l'EPMNL et la structuration d'une équipe sur le site composée d'un agent d'entretien, un concierge, dont le rôle sera d'assurer une surveillance du site en complément d'une société de sécurité, et un coordinateur référent technique. Ils intégreraient donc la Direction des Sports et du Tourisme, qui bénéficierait de l'appui technique de la Direction des Transports et de la Direction de la Connaissance et de la Compétitivité. S'agissant de la zone d'activité économique, une parcelle reste en effet à exploiter. La Direction de la Communication apportera également son soutien ainsi que les Ressources Humaines.

Les dépenses de fonctionnement atteignent 720 000 euros. Par ailleurs, le site dégage des recettes de fonctionnement à hauteur de 210 000 euros. Je rappelle que nous versions 993 000 euros de subvention à l'EPMNL. La Région a donc l'opportunité de réaliser d'importantes économies.

Un courrier a été adressé à l'EPMNL pour lui notifier notre décision de reprendre la gestion du site à compter du 1er janvier 2017. Le dossier passera en commission permanente au mois de décembre.

Mme Caroline WEBER (C.F.T.C.) :
La CFTC est favorable à la gestion en interne de tous les dossiers qui peuvent être suivis directement par la collectivité, puisqu'elle permet une économie significative. La CFTC sera cependant vigilante, dans la mesure où le service à qui est confié ce dossier n'a pas d'expérience en la matière.

Par ailleurs, le poste de coordinateur et référent technique que vous évoquez n'apparaît pas dans l'organigramme qui sera présenté au point suivant. La gestion internalisée et les économies ne doivent pas se faire au détriment de la qualité du service public ou sur le dos d'un service auquel seraient confiées des missions sans qu'il ait les moyens de les assumer.

La CFTC sera également attentive à l'information qui sera donnée aux agents qui réintègrent les services. Il conviendra de leur expliquer clairement l'organisation souhaitée par le nouvel exécutif.

La CFTC souhaiterait que l'ambition de la nouvelle collectivité, pour ce site comme pour tous les autres sites d'activités dont la Région est gestionnaire, soit présentée lors d'un prochain Comité Technique.

M. Jacques CASTELLI (F.O.) :
Les trois agents mis à la disposition de l'EPMNL ont-ils choisi de quitter cette structure ? Les postes des trois ETP devant être présents sur le site seront-ils ouverts à la mobilité interne ?

M. Pascal KOEHLER (C.G.T.) :
Quelle est la vision politique de l'exécutif quant à l'avenir de ce site ? En outre, je remarque que le site de Chambley ne figure pas dans les organigrammes.

M. Samuel DEROUILLAT (C.F.D.T.) :
Comparativement à la subvention de 993 000 euros attribuée à l'EPMNL, l'affichage budgétaire serait en baisse de 350 000 euros. De quelle nature seraient les économies réalisées ?

M. Jean-Claude SANTORO (C.G.T.) :
Que deviendra le site de la Madine, également racheté par la Région Lorraine ?

M. Alexandre MAJERCSIK :
L'organigramme est erroné concernant Chambley. Le poste de chargé de mission « grands projets » figurant dans l'organigramme correspond au poste de coordinateur référent technique.

Par ailleurs, la gestion de Chambley et celle de Madine sont liées, bien que la Région ne soit pas propriétaire du site de Madine, mais y intervienne au titre du syndicat mixte. Notre volonté, en reprenant la gestion de Chambley, est de créer des synergies avec le site de la Madine, distant de dix kilomètres.

Deux des trois personnes dont la mise à disposition prendrait fin ont été reçues et ont exprimé leur souhait de réintégrer les services de la Région. Les postes sur le site de Chambley seront ouverts à la mobilité interne.

Le gain estimé de 350 000 euros est le résultat de la comparaison de la subvention versée à l'EPMNL, des dépenses réellement effectuées et des recettes enregistrées. Nous avons également pris en compte le coût du personnel.

M. François BOUCHARD :
La Région paye près d'un million d'euros par an pour le site de Chambley. Or nous nous sommes aperçus que les dépenses effectives n'atteignaient que 700 000 euros environ. L'EPMNL touchait donc plus que les dépenses réalisées. Nous clarifions actuellement ce point.

Les personnes travaillant actuellement pour Chambley seront prioritaires pour pourvoir les postes proposés. Si toutefois un poste restait à pourvoir, il serait bien entendu publié en interne.

Mme Sylvie Perot (C.G.T.) :
La CGT est favorable à ce projet. Néanmoins, cette opération ne provoquera-t-elle pas un accroissement significatif d'activité pour les missions fonctionnelles ? Les nombreux événements organisés à Chambley pourraient par exemple avoir des conséquences pour le service Communication. Les charges reportées sur la Communication, les Ressources Humaines, les Affaires Juridiques ou la Commande Publique ont-elles été évaluées ?

M. Alexandre MAJERCSIK :
La charge n'évoluera pas concernant le service Communication, qui était déjà totalement impliqué. S'agissant de la Commande Publique, la personne qui suivait les marchés pour l'EPMNL est pressentie pour rejoindre le SAGE.

M. François BOUCHARD :
La gestion par l'aéroport n'allégeait en rien le travail des directions de la Communication, du Tourisme ou des Transports. Notre démarche vise la simplification et non l'accroissement de la charge de certains services. La reprise en régie directe du site de Chambley ne représentera pas de travail supplémentaire pour les fonctions support.

M. Christophe DELANAUX (C.F.T.C.) :
Le chargé de mission « grands projets » ne figure pas dans l'organigramme.

M. François BOUCHARD :
Je reconnais que la cohérence entre l'organigramme qui vous est présenté et ce dossier n'est pas parfaite mais il existe un poste de chargé de mission.

M. Christophe DELANAUX (C.F.T.C.):
Les agents travaillant dans ces services ne sauront pas faire.

M. Jean-Luc WARSMANN :
Je vous propose de procéder au vote.

Représentants du personnel

	FO	CGT	CFTC	CFDT	FSU	UNSA
Pour	4	4	3	2	1	1
Contre						
Abstention						

Administration

Pour	13
Contre	
Abstention	2

L'avis du Comité Technique est donné.

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Comité Technique

Séance du 13 octobre 2016

Point V : Organisation des services (pour avis)

M. François BOUCHARD :
La fusion entre les trois Régions a été décidée en fin d'année 2014. Dès janvier 2015, les trois Présidents des anciennes Régions ont demandé aux trois DGS de préparer au mieux la fusion. Nous avons travaillé en bonne intelligence, parallèlement aux débats politiques, en faisant en sorte d'être prêts au 1er janvier 2016 pour que la collectivité puisse fonctionner. Nous avons également souhaité faire se connaître les responsables des trois collectivités appelées à fusionner. Nous avons donc créé des trios de directeurs et de chefs de service. Ce travail a permis d'anticiper un certain nombre de sujets.

A l'issue de l'assemblée réunie le 4 janvier 2016 pour élire le Président, Philippe Richert a approuvé une liste de 18 directeurs préfigurateurs. Dès la naissance de la nouvelle Région, ces directeurs ont donc fait en sorte de rassembler les différences, de préparer une future convergence et de faire travailler les équipes ensemble. Nous travaillons ainsi sans exclure personne. Tous les anciens membres d'une des trois équipes font partie de la nouvelle équipe et ne sont pas tenus de changer de lieu de travail. Les 18 directeurs préfigurateurs ont eu pour mission de ne pas créer de discontinuité de travail et de préparer l'organisation des futures Directions. Chaque directeur a réuni son personnel afin de lui présenter l'organisation envisagée, en précisant que celle-ci restait provisoire jusqu'à ce qu'elle soit soumise au Comité Technique. Les organigrammes provisoires figurent dans le dossier.

Le découpage en Directions répond à une volonté de ne pas multiplier les niveaux hiérarchiques, pour fluidifier les circuits. C'est aussi la raison pour laquelle il n'existe pas de DGA au sein de notre collectivité. En outre, le découpage des Directions correspond à de grands objectifs de la Région. Ainsi, la Direction Compétitivité et Connaissance couvre le champ de l'entreprise et de l'université, en passant par l'innovation. De même, la Direction de l'Environnement et de l'Aménagement se justifie dans la mesure où ces deux domaines sont de plus en plus imbriqués. Les directions fonctionnelles habituelles (RH, Finances, Systèmes d'information, Direction juridique, Commande Publique, Moyens Généraux) figurent aux côtés des dix directions opérationnelles. S'y ajoutent deux missions centrales : une mission d'accompagnement prospective et évaluation, dont beaucoup d'agents viennent de Lorraine, et le Secrétariat Général, qui coordonne par exemple le Contrat de Plan. Nous avons également mis en place 12 directions territoriales, dont les périmètres ont été affichés en juin et les directeurs nommés fin août. Ces directions se construisent et des postes de chef de service ont d'ores et déjà été publiés en interne. Chaque territoire représente environ 450 000 habitants et une vingtaine de lycées. Les directions territoriales

compteront quatre chefs de service (vie des lycées, immobilier, action territoriale, transports). Les agences territoriales sont un moyen d'éviter de contraindre les agents à changer de lieu de travail.

Des ajustements pourront encore être apportés aux organigrammes provisoires. Chacun y trouvera sa place.

M. Rémi BRASSEUR (C.F.T.C.) :
Dès janvier, la CFTC avait souhaité qu'un Comité Technique se réunisse le plus tôt possible pour évoquer les implications de la fusion des trois Régions, mais l'Administration n'a pas fait ce choix. Des directeurs préfigurateurs ont été nommés pour mener à bien le projet de réorganisation, dans le respect des principes de pragmatisme et d'efficacité, d'attention et d'écoute des agents, et d'une mobilité choisie par les agents. La CFTC ne pouvait que souscrire à ces méthodes. Malheureusement, un fossé existe entre le discours tenu aux agents et la réalité vécue par ces mêmes agents.

Aucun état des lieux des pratiques sur les trois sites n'a été réalisé. Des décisions jugées incompréhensibles par les agents ont été prises. Comment, par exemple, justifier le recul de la dématérialisation ?

Nous estimons qu'il aurait fallu effectuer un véritable bilan du fonctionnement avant tout choix d'organisation, avec comme axe de travail de changer ce qui ne fonctionne pas bien et d'étendre ce qui est efficace. La mise en œuvre de ce principe n'a pas été perçue par les agents.

Mon second point d'attention est constitué par les agents, et c'est là qu'apparaissent les plus importantes différences. Nous pourrions constituer trois groupes : ceux qui ont essayé de bien faire, ceux qui ont fait semblant d'agir et ceux qui ne l'ont pas fait. En effet, dans certains cas, les Directeurs ont tâché de faire au mieux pour rencontrer les agents, échanger avec eux et les associer autant que possible à la construction de la nouvelle organisation. Même si tout le monde n'a pu être satisfait, le sentiment d'écoute a été réel. D'autres ont organisé un simulacre de concertation ; il s'agit sans doute de l'attitude la plus dommageable. Alors que les agents se sont investis sincèrement, il s'est avéré rapidement que tous les choix avaient déjà été faits et que l'écoute et l'attention promises relevaient seulement de l'affichage. L'effet sur la motivation des agents est, dans ce cas, désastreux et la crédibilité des discours entamée. D'autres enfin n'ont presque pas consulté les agents, convaincus d'avoir raison. Ainsi, des agents ont appris leur changement d'affectation à la présentation des organigrammes en séminaire.

Au bout du compte, une majorité d'agents ne se retrouvent pas dans ce discours d'écoute et d'attention promises au personnel. L'impression qui en résulte est que les agents « n'ont qu'à être de bons petits soldats ». Le sentiment diffusé que les agents refusent de se remettre en cause et imperméables au changement est insupportable. L'immense majorité d'entre eux souhaitaient le changement et espéraient sincèrement un nouvel élan et une nouvelle reconnaissance, même

s'ils avaient conscience de ce que la mise en place de la nouvelle collectivité constituerait un chantier titanesque.

Maintenant que les organigrammes ont été présentés, bon nombre d'agents ne se sentent pas intégrés à la nouvelle organisation. Beaucoup sont partis ; faut-il s'en réjouir ? Beaucoup d'autres souhaitent changer de service, sans doute autour d'une centaine, pour fuir leur affectation actuelle. Cette situation n'est-elle pas révélatrice d'un mal-être important ?

Nous estimons qu'il faut rapidement rectifier le tir. Une communication rapide, franche et ouverte doit être effectuée, des priorités doivent être présentées, les moyens nécessaires affectés. La connaissance du terrain doit être prise en compte, les compétences et l'expérience des collègues doivent être exploitées. La réussite ne pourra être que collective.

Sur le fond, la C.F.T.C. est favorable à la mise en place d'un service public de proximité par le biais des agences de la région. Nous avons soutenu cette position dès le départ. La taille du territoire, le nombre de sites, le transfert de nouvelles compétences imposent un maillage du territoire efficace, clair et coordonné en respectant le principe d'équité des territoires. Pour nous, équité ne signifie pas uniformité : les bassins de vie sont évidemment différents. En revanche, les consignes doivent être les mêmes dans toutes les agences pour une compétence identique. Les principes de gestion des ATTEE doivent être définis en central et ne pas varier en fonction de l'agence.

Par ailleurs, plusieurs questions semblent ne pas encore être tranchées dans l'organisation des agences. Jusqu'où ira la déconcentration des fonctions ? Quelle sera la logique de la logistique apportée aux agences ? Quels moyens matériels seront-ils accordés aux agents afin d'assurer une présence sur le territoire ? Combien et quels types de postes seront-ils ouverts à la mobilité ?

Pour la C.F.T.C., la réorganisation présentée ce jour ne peut constituer qu'un premier pas. Les agents doivent être écoutés et entendus, des moyens humains alloués aux services qui sont aujourd'hui les plus exposés. Une mutualisation de gros moyens techniques doit être étudiée dans les établissements scolaires. Le rôle des EMOP doit être renforcé dans le cadre des agences territoriales. L'articulation entre lycées et siège doit être améliorée. La C.F.T.C. est prête à travailler sur tous ces points et avancera des propositions concrètes en la matière. Il faut cependant que l'administration souhaite entrer dans une logique de discussion et de partenariat pour la construction de l'avenir. La nouvelle grande région doit apporter à ses habitants un service public efficace apporté par des fonctionnaires reconnus, estimés et valorisés.

M. Didier STEPIEN (C.F.D.T.) :
La C.F.D.T. estime que la présentation des différents organigrammes est incomplète. Nous rejoignons la position de nos camarades de la C.F.T.C. quant au flou et aux approximations qui ont été de mise dans la présentation et dans l'organisation des différentes directions. Même si le processus s'est déroulé de façon très fluide dans certaines directions, ces cas relèvent plutôt de l'exception,

ce qui génère un malaise et de nombreuses interrogations parmi les agents. Comme les organigrammes ont déjà été distribués, certaines directions ont en effet remis en cause le positionnement des agents. La C.F.D.T. ne valide donc pas le contenu des organigrammes. Nous ne pouvons pas nous prononcer sur la position des différents agents. Par ailleurs, certains organigrammes manquent de consistance, car les intitulés de postes font défaut.

M. Samuel DEROUILLAT (C.F.D.T.) :
Nous souscrivons pleinement aux propos précédents. Nous nous sommes rendu compte d'un manqué d'équité. Un état des lieux a été lancé par les trois ex-régions en 2015. Nous avons tenté de participer à ce dernier pour contribuer à la construction d'un organigramme de qualité et qui corresponde aux attentes de chacun des agents. Or, il s'avère aujourd'hui que la majorité des agents n'ont pas été impliqués comme ils auraient pu l'être et que le malaise ne fait que s'amplifier.

Vous nous avez indiqué voici quelques jours lors d'une réunion de CT qu'un accompagnement allait être mis en place. Nous rappelons que cette demande avait été formulée voici plusieurs mois parce que nous constations un état de mal-être des agents que vous ne preniez pas en considération. Nous avons du mal à le comprendre. Nous avons le sentiment que certains directeurs préfigurateurs portent des œillères et n'ont pas organisé de concertation avec les agents.

Nous attendons toujours la communication du nombre de jours d'arrêt maladie des agents des sièges aux premiers semestres 2014, 2015 et 2016, sollicitée lors de la réunion bilatérale tenue voici quelques jours afin d'établir une comparaison. Nous pensons que ce serait l'un des indicateurs permettant de démontrer le mal-être.

Mme Anne-Marie THERIAT (C.F.T.C.) :
Je tiens à m'exprimer pour la région Champagne-Ardenne. Où les agents des maisons de région appelées à disparaître seront-ils repositionnés ? Cette information n'apparaît pas dans les organigrammes.

M. Jacques CASTELLI (F.O.) :
Nous ne reviendrons pas sur les propos de notre déclaration liminaire qui se faisait l'écho du sentiment des agents sur le terrain. Les agents se sont tous posé beaucoup de questions.

Il faudra porter un point d'attention particulier sur les nombreux déplacements entre les sites.

Je pense aussi que la communication en direction des agents a été insuffisante, si bien qu'ils se posent encore beaucoup de questions. Prenons l'exemple des agences territoriales. Beaucoup d'agents sont intéressés par ces dernières, mais ils ne savent rien de ces agences. Par ailleurs, les séminaires auraient dû être organisés plus tôt pour que les remarques puissent être prises en compte.

M. Philippe MOUGDON (C.G.T.) :
Notre intervention s'articulera en deux temps. Nous donnerons d'abord lecture d'une lettre d'un agent du site de Strasbourg, qui exprime un sentiment général sur l'organisation des services. Nous ferons ensuite part de la position de la C.G.T. en nous basant sur ce courrier.

« *Mes chers collègues,*

Je souhaite relayer ici le ressenti de mes collègues du siège qui n'ont pas encore le réflexe d'exprimer leur mal-être auprès des Représentants du Personnel, sans doute parce qu'ils n'ont jamais été correctement défendus par ces derniers.

On observe principalement de l'épuisement, surtout parmi les cadres, qui sont amenés à se déplacer souvent. Le nouveau territoire Grand Est est énorme. Les distances sont considérables, avec une desserte ferroviaire médiocre. Fatigués, surmenés, les agents risquent leur vie sur la route. Le temps passé dans les déplacements doit ensuite être rattrapé d'une manière ou d'une autre. Ils sont amenés à travailler tard, doivent amener du travail chez eux. Le rythme infernal imposé par l'harmonisation des dispositifs met les agents dans une situation de stress constant. Beaucoup de cadres souhaitent que cela change. Ils ont le sentiment de sacrifier leur vie de famille, leurs loisirs. Cependant, ils s'accrochent, car le travail est déjà trop engagé et ils craignent de se voir confisquer le fruit de leur labeur s'ils renoncent maintenant.

Même si la situation tend à se rééquilibrer actuellement, trop de directeurs et de directrices ont été nommés sur le site de Strasbourg. Cette situation engendre un surcroît de travail sur Strasbourg, avec une impossibilité de créer des postes supplémentaires. Des agents tirent la langue, alors qu'ailleurs, on nous dit qu'ils errent dans les couloirs sans plus savoir que faire. Là encore, les agents strasbourgeois risquent de faire le gros boulot de mise en place, sans garantie de pérennisation de leur mission par la suite. La plupart des agents fournissent deux voire trois fois plus de travail qu'avant la fusion sans aucune compensation de salaire, et je ne parle même pas des différences de régimes indemnitaires entre les territoires ressenties comme une injustice totale dans ces circonstances.

De simples chargés de mission, certains deviennent chefs de service, mais on ose leur dire que "pour l'instant, toutes les primes sont gelées jusqu'à la fin 2017". De plus, certains agents de l'administration se font harceler par mails tardifs envoyés par des assistants de cabinet. Que dire des agents de catégorie C, obligés de subir les humeurs des chefs, au bout du rouleau ? Ils ne savent plus où ils se situent dans l'organigramme. Certains font du zèle ; d'autres ont renoncé et profitent du chaos, laissant stupéfaits leurs collègues qui ont encore le souci de la qualité du service public.

Mes très chers collègues, j'espère que ce témoignage vous sera utile et vous aidera à alerter la direction et les élus afin de trouver des solutions afin que cette situation soit prise en considération. »

M. Pascal KOEHLER (C.G.T.) :
La C.G.T. souhaite revenir sur plusieurs points.

Nous avons d'abord une organisation et un territoire qui génèrent de nombreux déplacements, ce qui impacte la vie privée des agents. Parmi les cadres, mais aussi l'ensemble des agents, nombre d'entre eux continuent à rendre leur mission de peur de se voir confisquer leurs missions, pour lesquelles ils possèdent compétences et qualifications.

Le constat selon lequel trop de directeurs sont nommés à Strasbourg constitue certainement une explication du sentiment des agents de l'ensemble des sites, celui que l'Alsace est dominante sur tous les choix en matière d'organisation et de méthode de travail. Pour la C.G.T., le sentiment de surcroît de travail développé par le rédacteur de la lettre dépasse le cadre du site de Strasbourg. Il s'agit plutôt de la difficulté de répartir le travail dans une organisation multisites croisée avec une organisation par directions. La méthode de recrutement et d'attribution des postes constitue un véritable problème qu'il faut rapidement résoudre : stop au *mercato*. Tous les agents sont en effet en situation de recherche ou de surcharge de travail. Tous souhaitent cependant faire de leur mieux et attendent une reconnaissance de leur engagement et de leur implication. De nombreux agents de catégorie C font état de la difficulté entre leur positionnement dans l'organigramme et la réalité de leur mission ainsi que de leur encadrement effectif. Ce manque de lisibilité sur l'organisation et les processus annihile toute volonté de cohésion sociale et professionnelle.

La C.G.T. formule plusieurs propositions.

Le mal-être impose une consultation urgente du CHSCT en prenant en considération plusieurs aspects :

- la mesure des conséquences véritables de la fusion et de la réorganisation des services ;
- l'analyse de la cause du stress et de la fatigue et leurs conséquences en mesurant des indicateurs possibles, comme le nombre d'arrêts de travail ou de démissions ;
- l'engagement du plan de prévention des risques routiers (PPRR).

Le mal-être appelle aussi à porter à l'agenda social l'intégration des trajets professionnels dans le temps de travail dans le cadre d'une directive sur le temps de travail négociée, d'une part, l'harmonisation vers le haut des régimes indemnitaires, d'autre part.

Le mal-être doit également conduire à lancer une réflexion de la part des agents eux-mêmes sur l'organisation du travail, les méthodes et les processus dans le cadre d'une construction partagée.

Toutes les mesures proposées doivent être prises en compte autant de fois que nécessaire dans les différentes instances tant que le mal-être persiste.

M. Guillaume VILLENA (C.G.T.) :
La C.G.T. reconnaît la prise en compte de ses demandes en ce qui concerne la préparation d'un organigramme général, la présentation des organigrammes à la suite de leur harmonisation, l'affichage des services et de certains effectifs et la mise en page de façon générale.

Néanmoins, l'outil que devraient constituer ces organigrammes a besoin d'être amélioré pour une meilleure utilisation et permettre une lisibilité de la position de tous les agents.

Nous regrettons :
- l'absence d'organigramme spécifique pour chacune des agences territoriales et pour chaque établissement d'enseignement ;
- l'absence de précisions sur certains postes vacants et situations géographiques des agents et/ou des services ;
- l'absence de précision sur les missions.

De plus, nous nous interrogeons sur le déséquilibre en matière d'effectifs sur une même compétence d'un site à l'autre.

M. François BOUCHARD :
Nous avons hésité avant la présentation du dossier à vous livrer des organigrammes comportant des noms. Le DRH m'a convaincu que ce choix était préférable pour que les organigrammes soient plus lisibles, mais il va de soi que la consultation doit faire abstraction de ces noms.

M. Samuel DEROUILLAT (C.F.D.T.) :
Dans ce cas, si la consultation porte sur la structure de l'organigramme, il aurait été beaucoup plus judicieux d'indiquer les intitulés de postes que l'identité des agents.

M. François BOUCHARD :
J'entends votre critique. Nous avons hésité sur ce point.

Je prends également note de vos remarques sur le mal-être des agents, que vous avez déjà eu l'occasion d'exprimer à d'autres moments. Je tiens à vous signaler que la DRH comprend non seulement un service Dialogue social, mais également un service Qualité de vie au travail qui alimentera les échanges avec le CHSCT. Les questions que vous soulevez pourront être abordées dans cette dernière instance, compétente en la matière.

Je reconnais par ailleurs une certaine hétérogénéité dans les pratiques en matière de dialogue et d'échange. Nous nous efforçons cependant de favoriser les contacts lorsque cela est nécessaire. Il est vrai qu'un déficit de contact a pu intervenir « dans le feu de l'action », au moment de construire la nouvelle organisation. Ce point a été évoqué avec l'ensemble des directeurs pour renouer le contact lorsque celui-ci n'existe plus assez.

En ce qui concerne l'information sur les agences, nous avons publié les postes des trois chefs de service. Nous ferons en sorte de les choisir prochainement. Nous commencerons ensuite à publier un certain nombre d'autres postes, qui seront ouverts à tous. Tous les agents qui souhaiteraient les rejoindre pourraient donc postuler, y compris les agents des lycées. Il importe de saisir l'occasion de laisser l'opportunité d'agents des lycées de trouver une place en agence ou au siège et *vice versa*, même si les postes sont assez différents. De façon générale, nous sommes conscients qu'il convient de mieux valoriser certains postes parmi les ATTEE, comme les responsables d'unité, en créant des postes de catégorie B. La création de postes de catégorie B permettrait d'attirer des agents qui ne viendraient pas de l'univers des lycées. Ces osmoses me semblent importantes.

Par ailleurs, je ne voudrais pas que le terme de « *mercato* » employé par la C.G.T. soit pris au pied de la lettre. Au commencement, je souhaitais que les agents puissent dire où ils voulaient être positionnés. Nous avons maintenant avancé suffisamment pour que nous respections une logique de publication lorsque des postes sont à pourvoir, pour que chacun puisse être informé et être en mesure de se positionner. Si vous avez connaissance d'agents qui ne sauraient pas où trouver les informations relatives aux postes, je vous invite à nous en faire part. Il importera alors que nous mettions en place les actions correctives nécessaires. Je vous propose par exemple d'organiser une réunion d'information dans les trois sites sur la manière dont les équipes des agences seront constituées avant de publier les postes. Nous avons le souci de faire converger les aspirations des agents et nos besoins, dans l'intérêt de tous. Nous pourrions même déconcentrer encore davantage cette information dans les différentes agences. Je crois aussi que nous devons définir quel est l'interlocuteur auquel s'adresser pour tel ou tel poste. Nous sommes animés par une volonté de transparence.

En ce qui concerne le climat général, je prends bonne note de vos remarques. J'estime que nous avons produit un travail efficace au cours des neuf derniers mois, mais nous devons offrir un dispositif d'écoute et d'accueil pour tous ceux qui en éprouvent le besoin.

Quant aux anciennes maisons de région de Champagne-Ardenne, il s'agit clairement d'une erreur si certains de leurs agents ne trouvent leur nom nulle part dans l'organigramme. A priori, il n'existera plus d'antenne de la maison de région à Reims à l'avenir. Les agents devront être écoutés et il importera de trouver une solution convenable qui tient compte de leurs contraintes et de leurs aspirations.

M. Philippe MOUGDON (C.G.T.) :
Vous avez évoqué dans votre présentation la satisfaction des chefs d'établissement à l'égard de la création des agences du territoire Alsace. En est-il de même des agents ?

Vous faites part de votre volonté de vous déplacer dans les trois territoires afin d'expliquer aux agents la méthode de recrutement et le fonctionnement des agents. Comment envisagez-vous de communiquer en direction des ATTEE sur

ce dispositif et à l'avenir ? Le feuillet qui accompagne les fiches de paie ne saurait être suffisant. Nous en profitons par ailleurs pour rappeler que l'outil *Place du Lycée* déployé sur le territoire lorrain n'est pas utilisé actuellement. Il convient de mettre en œuvre l'outil approprié pour que des agents ne soient pas lésés ni oubliés.

M. Pascal KOEHLER (C.G.T.) :
Le « *mercato* » peut être considéré sous un jour positif quand il s'agit des footballeurs, mais aussi de manière péjorative lorsque le système est étendu. Les agents attendent d'être informés clairement sur les postes à pourvoir et sur le fait qu'ils sont retenus ou non à tel ou tel poste, sur le processus de recrutement et les critères de choix. Nous sommes partisans de la constitution de jurys pluridisciplinaires dans lesquels les délégués du personnel seraient partie prenante.

En outre, vous ne nous avez pas répondu en ce qui concerne les réflexions des agents sur la méthode de travail. Une réunion est prévue le 22 novembre 2016 pour définir, avec la DRH, un agenda social dans lequel un laboratoire d'innovation serait associé pour l'animation des groupes de travail. Nous pourrions faire le parallèle avec les agents, en les faisant réfléchir sur les idées des directeurs préfigurateurs.

Enfin, je souhaiterais connaître votre analyse de la situation de mal-être dont nous nous faisons l'écho. Êtes-vous favorables à ce que le CTP et le CHSCT prennent les mesures nécessaires pour analyser cette situation de mal-être et à ce que l'administration fasse des propositions d'action pour disperser le malaise devant ces instances ?

À l'occasion d'une réunion bilatérale, Monsieur François BOUCHARD nous a indiqué qu'il entendait notre déclaration, tout en faisant état de sa peine, car il s'investit au maximum pour la collectivité. Cependant, les agents ont du mal à nous croire lorsque nous leur indiquons que le Directeur général est sincère, parce qu'ils se trouvent dans des situations de mal-être auxquelles aucun remède n'a été trouvé. Il est donc nécessaire que nous nous rejoignions, et que l'administration et les instances représentatives œuvrent ensemble en faveur de la cohésion sociale.

M. Christophe DELANAUX (C.F.T.C.) :
Nous sommes plutôt favorables à ce que les organigrammes mentionnent les noms des agents. Je préfère en effet identifier les personnes plutôt que de voir figurer les intitulés des postes. Nous aimerions aussi voir apparaître les postes non pourvus.

Nous avons que des personnes étaient dans plusieurs services, ce qui pose plusieurs questions. Par exemple, qui valide leurs congés ? Il faut indiquer aux agents concernés quel est leur supérieur hiérarchique.

Nous observons encore que le Comité d'Histoire régionale a disparu de l'organigramme en Lorraine. Nous retrouvons certes les agents, mais ce point soulève des questions, comme d'autres.

De façon générale, nous ne mésestimons pas les difficultés des encadrants et des responsables, mais il est insupportable pour les agents de se voir accusés d'être pénibles et réticents au changement. Le personnel a fondamentalement souffert de ne plus pouvoir être une force de proposition, même si nous avons identifié quelques signes positifs, comme l'organisation de réunions.

Nous portons du crédit à votre démarche, mais les agents n'ont pas la même perception. Soulignons à ce propos que les représentants du personnel sont également là pour vous aider, pas seulement pour vous contrarier.

M. Jacques CASTELLI (F.O.) :
Nous aurions besoin d'éclaircissements sur le rôle et le rattachement des responsables de site.

M. Pascal KOEHLER (C.G.T.) :
La question qui devrait se poser serait de savoir comment les cadres partagent leur réflexion sur l'organisation avec leurs fonctionnaires. S'ils ne le font pas, il importerait que la Direction générale pose des directives pour montrer clairement quel est le chemin à prendre.

M. Thierry BEYER (U .N.S.A.) :
Je constate que le maillage des agences est plus lâche en Lorraine que dans les deux autres anciennes régions. La proximité semble donc être à géométrie variable.

M. Jean-Luc WARSMANN :
Des agences sont partagées entre la Lorraine et la Champagne-Ardenne.

M. Thierry BEYER (U.N.S.A.) :
Dans les établissements, nous souffrons déjà d'une direction bi- voire tricéphale. Or, la nouvelle organisation n'y changera rien. J'estime que le personnel des lycées devrait relever uniquement de la DRH.

Nous avons par ailleurs noté que Monsieur François BOUCHARD souhaitait une osmose entre les agents des lycées, d'une part, des agences et des sièges, d'autre part. Nous comprenons que bon nombre de postes seront ouverts dans les agences et les sièges, mais comment les agents des lycées en seront-ils informés ?

M. Samuel DEROUILLAT (C.F.D.T.) :
Je tiens à préciser que nous n'avons jamais souhaité un organigramme avec des noms d'agents. Nous avons simplement indiqué que nous étions présents pour valider une structure d'organigrammes. Dans ce cadre, nous préférons voir figurer les intitulés de postes que des noms. Nous sommes cependant favorables à ce

que les organigrammes comprennent les deux informations dans un second temps, afin d'éviter que nous soyons réduits à l'état de numéro.

Nous souhaitons une suspension de séance pour discuter de l'avis que nous rendrons sur cette proposition d'organigramme.

M. François BOUCHARD :
Je reviendrai d'abord sur le contentement des agents alsaciens. Rappelons à ce propos que le personnel des lycées avait le sentiment d'être « la cinquième roue du carrosse » lorsqu'il relevait encore de l'État. Je pense donc que les agents sont plutôt satisfaits de la mise en place d'une structure territoriale de proximité qui les gère. Les proviseurs ont également témoigné de leur satisfaction à cet égard.

En ce qui concerne l'information des agents sur les postes à pourvoir, nous organiserons autant de réunions qu'il le faudra. Il faut aussi que les publications soient bien effectuées dans les trois régions et que les agents aient bien accès à l'information sans barrière.

S'agissant du processus de recrutement, il importe que les agents puissent avoir accès à un entretien lorsqu'un poste est ouvert, puis qu'ils sachent quelle décision est prise et quelles en sont les motivations.

Soulignons à ce propos qu'il est indispensable de définir des critères objectifs, mais aussi de tenir compte des aspects humains dans le recrutement. Ainsi, je continue de penser que le système informatique de l'Éducation nationale affectant les personnes en fonction d'un nombre de points ne constitue pas la panacée en matière de gestion des mutations. Je considère qu'un processus de qualité doit commencer par la publication des postes. Ensuite, les agents doivent savoir à qui s'adresser s'ils sont intéressés. L'embauche est avant tout le passage d'un marché entre quatre yeux, entre un hiérarchique – qui peut se faire assister d'un jury – et le postulant. Le processus ne fonctionne pas toujours aussi bien de façon naturelle ; certains postes ne trouvent pas toujours facilement preneur tandis que certains agents éprouvent parfois des difficultés à trouver un poste. La DRH a vocation à corriger ces imperfections. Il importe que le processus comporte une part d'humanité.

Quant à l'agenda social, il est certes important d'échanger. Je laisse toute liberté au DRH pour organiser ce dialogue. Je ne réclame pas que tout ce dont ils décident passe par le Directeur général. Nous ne pouvons que nous féliciter lorsque le DRH ou un chef de service peut apporter une solution concertée et satisfaisante. Nous sommes tous adeptes de la subsidiarité.

Les directeurs ont clairement besoin de soutien. Tous ont leurs qualités et leurs défauts, tous sont très occupés. Il conviendra d'apporter un accompagnement dans les différents services pour faciliter le changement et retisser le lien.

Il est évident que les instances représentatives doivent être associées aux réflexions. Je n'ai donc aucune réticence à ce qu'une grande variété de données soient apportées au CHSCT, y compris sur des sujets délicats.

Rappelons ensuite que le débat sur le bien-fondé de l'existence d'une direction des lycées existe depuis des années. En me basant sur mon expérience, je suis favorable à son existence. Prenons l'exemple du transport. Les agents relèvent de la direction des transports, qui organise le travail, ce qui n'empêche pas que la DRH apporte des prestations de suivi social, reçoive les salariés, établisse leur fiche de paie. De la même manière, dans les lycées, l'organisation du travail et l'affectation des crédits incombe à la direction des lycées, tandis que la DRH se charge des prestations de suivi social et de la gestion de la paie.

M. Pascal KOEHLER (C.G.T.) :
Que ce soit pour les directeurs préfigurateurs ou pour la séparation des métiers de la gestion des agents des lycées que vous venez de citer, l'administration prend-elle le parti de définir une nomenclature ou un *modus vivendi* ? De façon concrète, la future organisation comptera douze directeurs d'agence territoriale. Nous identifions donc un risque de conflits au sein des agences comme à l'échelle de la collectivité s'il n'existe pas de document écrit établissant la répartition des tâches entre les agences.

M. François BOUCHARD :
Vous évoquez la complexité du système matriciel, mais un tel système n'est pas forcément incompréhensible. Sur un grand territoire comme le nôtre, il est nécessaire d'avoir des directions de spécialités, à l'instar des « directions métier » de la SNCF et des directions d'action territoriale coordonnées. Cette organisation est assez subtile, car il est impératif que les unes respectent les autres, mais j'ai la conviction que la rencontre entre ces deux approches est incontournable pour livrer un service efficace. Des formations et un accompagnement seront indispensables pour que cette organisation fonctionne convenablement. Il est de ma responsabilité de faire en sorte que tel soit le cas. Je serai toujours à votre écoute lorsque vous pointerez des difficultés çà et là.

La séance est suspendue quelques minutes.

M. Jean-Luc WARSMANN :
Après cette suspension de séance, je soumets au vote l'organisation des services

Représentants du personnel

	FO	CGT	CFTC	CFDT	FSU	UNSA
Pour						
Contre	4	4		2	1	1
Abstention			3			

Administration

Pour	14 (Unanimité)
Contre	
Abstention	

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Comité Technique

Séance du 13 octobre 2016

Point VI : Divers

- **Nomination d'un correspondant pour la protection des données à caractère personnel**

M. Jean-Luc WARSMANN :
Le Président vous informe qu'il a choisi, conformément à la possibilité offerte par la loi du 6 février 1978 « Informatique et libertés » de désigner Monsieur Jean-Sébastien FIEGEL comme attaché d'administration à la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN), pour exercer les fonctions de correspondant informatique et libertés (CIL).

L'ordre du jour étant épuisé, je cède la parole aux Organisations syndicales pour d'éventuelles remarques ou questions complémentaires.

M. Rémi BRASSEUR (C.F.T.C.) :
Il serait bon que nous utilisions des moyens modernes et adéquats pour établir les comptes rendus, notamment pour obtenir un enregistrement de qualité qui puisse être retranscrit dans de bonnes conditions.

M. Jean-Luc WARSMANN :
L'amélioration est continue. Nous prenons bonne note de votre demande.

M. Jean-François DUVAL (F.O.) :
Je tenais à interpeller Monsieur François BOUCHARD, qui défendait la nécessité d'un dialogue social de qualité et insistait tout à l'heure sur la communication avec les agents. J'ai récupéré en Alsace une liste des postes vacants dans les lycées et certains collèges publiée récemment. Seuls les collègues ATTEE alsaciens en ont eu connaissance, alors que le mouvement attendu à la Toussaint en Lorraine a été reporté.

M. Laurent DUMANCHE :
Les logiciels et les processus sont encore différents selon les territoires. En Alsace, les mouvements s'opèrent tout au long de l'année, tandis qu'ils sont orchestrés suivant deux mouvements annuels en Lorraine. Nous œuvrons à l'harmonisation de ces processus.

M. Jean-François DUVAL (F.O.) :
Est-il si difficile d'effectuer un copier-coller et de transmettre l'information en Lorraine ?

M. Laurent DUMANCHE :
Nous travaillons dans le sens d'une harmonisation.

M. Jean-François DUVAL (F.O.) :
La liste des postes aurait dû être communiquée *a minima* à tous les ATTEE, voire à l'ensemble du personnel du Siège.

M. François BOUCHARD :
Je ne vois pas d'inconvénient à ce que ces postes soient publiés dans les autres territoires. Il importe cependant de trouver les solutions techniques pour ce faire.

M. Thierry BEYER (U.N.S.A.) :
Il est maintenant trop tard pour ces postes.

M. Laurent DUMANCHE :
Nous avons effectivement reporté les mobilités sur le site de Metz de novembre 2016 à janvier 2017 dans un but d'harmonisation et d'articulation avec les sites de Châlons-en-Champagne et de Strasbourg. Nous voulons en effet étendre l'organisation des mobilités en deux périodes annuelles à l'ensemble de la grande région.

M. Jean-François DUVAL (F.O.) :
Vous avez pris cette décision sans en parler avec les partenaires sociaux.

M. Laurent DUMANCHE :
Nous en avons discuté ensemble. La mesure répond à votre attente d'une harmonisation des mobilités.

M. Jean-François DUVAL (F.O.) :
Les bulletins d'affiliation à la mutuelle Interial mentionnent la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine. Cela signifie-t-il que les agents alsaciens et champardennais peuvent y adhérer également ?

M. Jean-Luc WARSMANN :
Les anciennes régions n'existent plus, mais la loi permet la survivance de régimes différents entre les anciennes Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne pendant quelques années dans différents domaines, y compris pour les aides aux étudiants partant à l'étranger, par exemple. Nous nous efforcerons de raccourcir au maximum cette période transitoire.

M. Jean-François DUVAL (F.O.) :
Un agent alsacien ou champardennais ne peut-il donc pas adhérer à cette mutuelle ?

M. Laurent DUMANCHE :
Non.

M. Jean-François DUVAL (F.O.) :
Un agent lorrain muté en Alsace ou en Champagne-Ardenne peut-il la conserver ?

M. Laurent DUMANCHE :
Non plus.

M. Jean-François DUVAL (F.O.) :
L'employeur continue-t-il à participer financièrement à la mutuelle ?

M. Laurent DUMANCHE :
En principe, l'agent doit prendre le régime du site qu'il rejoint.

Mme Sylvie PEROT (C.G.T.) :
Nous nous trouvons devant le risque que des agents ne briguent pas un poste en Alsace qui les intéresserait parce qu'ils auraient beaucoup à y perdre, notamment en ce qui concerne la complémentaire santé, la prévoyance ou les transports.

M. François CHARLIER :
Pour cette raison, il faut que la période transitoire avant l'harmonisation soit la plus courte possible. Ces différences sont cependant prévues par la loi.

M. Jean-François DUVAL (F.O.) :
Qu'en est-il de l'adhésion au CNAS au 1er janvier 2017 pour les agents alsaciens ?

M. François CHARLIER :
La réponse est identique.

M. François BOUCHARD :
En Alsace, nous avions renoncé à adhérer au CNAS parce que nous lui versions une somme deux fois plus élevée que les prestations servies aux agents.

M. Jean-François DUVAL (F.O.) :
En Lorraine, la consommation par les agents est supérieure à la cotisation, grâce à une politique de promotion.

M. François BOUCHARD :
Il s'agit d'un sujet qui mérite d'être creusé.

M. Jean-François DUVAL (F.O.) :
Qu'advient-il de l'amicale du personnel ? Nous restons sans nouvelle à cet égard.

M. Laurent DUMANCHE :
Nous travaillons avec les présidents des trois amicales des anciennes régions en vue de constituer une amicale à l'échelle du Grand Est. Nous reviendrons sur le sujet lorsque les réflexions auront progressé. Pour l'heure, les trois amicales subsistent et les conventions CNAS perdurent jusqu'à l'harmonisation de l'action sociale.

M. Pascal KOEHLER (C.G.T.) :
Nous avons alerté l'administration sur le fait que bon nombre d'agents des catégories A et B sont sous statut contractuel et lui avons demandé de procéder à des titularisations en profitant des décrets d'application publiés en août 2016. Il semblait difficile pour les uns et les autres de conduire ce processus au regard de la fusion des régions. Nous proposons par conséquent de réaliser un état des lieux pour construire un plan d'action conforme au décret. Nous savons que l'administration a produit un effort particulier pour les agents de catégorie C. Il serait intéressant qu'elle nous informe du nombre d'agents titularisés.

M. François BOUCHARD :
Il existe deux sortes de contractuels. Nous avons, d'une part, ceux qui sont recrutés pour quelques mois pour pallier un besoin ponctuel (remplacement d'un agent absent, par exemple). Nous avons, d'autre part, des contractuels présents sur la durée. Précisons à ce propos que nous avons aussi renouvelé les contrats des contractuels même si nous aurions pu profiter de la fusion des régions pour ne pas les reconduire, dans un esprit de respect. Je crois que tout le monde est gagnant lorsque nous saisissons les occasions qui se présentent pour faire de contractuels des fonctionnaires. Toutes les régions ont fait des efforts depuis les années 1990 pour réduire la part des effectifs contractuels dans une logique de déprécarisation de l'emploi.

Mme Marie-Josée JEANRONT (F.S.U.) :
Nous pensions que les mobilités avaient été suspendues dans les trois régions avant de reprendre en janvier 2017 de manière harmonisée. Nous sommes quelque peu déçus du report des mobilités en Lorraine et de leur maintien en Alsace, car cela ne constitue pas un signe d'harmonisation.

Par ailleurs, nous sommes alertés par nos collègues des lycées alsaciens qui nous signalent que de plus en plus, les locaux des lycées sont occupés par des associations et des organisations sportives diverses, si bien qu'ils se voient changer leurs périodes de service et mis au service de ces associations, ce qui génère un surcroît de travail. Or, nous savons que les effectifs ne sont pas extensibles. De plus, des congés sont remis en cause dans un délai de seulement deux ou trois semaines. Ces pratiques ne nous semblent pas très respectueuses des ATTEE concernés.

Ces occupations procurent des recettes, mais elles devraient être mieux encadrées. En Lorraine par exemple, les associations occupant un local doivent prendre en charge l'entretien et un état des lieux est réalisé à leur arrivée comme à leur départ.

M. Thierry BEYER (U.N.S.A.):
Le règlement du temps de travail et d'obligation de service circonscrit les possibilités de changement du calendrier de travail annuel aux cas de force majeure – travaux ou incendie, par exemple. Le calendrier des vacances doit être fixé avant fin septembre 2016. Passée cette date, les agents pourraient donc refuser tout changement s'il n'est pas motivé par un cas de force majeure.

M. François BOUCHARD :
Il existe en effet des règles en ce qui concerne le calendrier de travail. Celles-ci doivent être respectées, même s'il peut exister une certaine souplesse. En tout état de cause, les agents ne sont pas corvéables à merci parce que les proviseurs sont heureux d'accueillir telle ou telle association dans leur établissement. Je demande par conséquent que les règles en la matière soient très claires pour les proviseurs pour que l'utilisation des agents s'inscrive dans ce cadre, ce qui n'empêche en rien le volontariat. Nous pouvons louer des locaux à des associations, mais celles-ci doivent prendre à leur charge les frais qui en découlent. Dans le cas contraire, nous examinerons les cas d'espèce que vous nous signalerez et y mettrons bon ordre.

Mme Marie-Josée JEANRONT (F.S.U.) :
Je pense qu'il conviendrait d'établir des contrats de location, de définir les responsabilités et de prévoir un état des lieux à l'entrée et à la sortie.

M. François BOUCHARD :
M. Marc OBERLE sera très compétent pour échanger avec les proviseurs à ce propos.

M. Thierry BEYER (U.N.S.A.):
La gestion des déchets chimiques et des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) est tout aussi incongrue. Ces déchets sont confiés à des agents territoriaux qui ne sont absolument pas formés.

M. Didier STEPIEN (C.F.D.T.) :
Nous n'avons pas eu de réponse à la question de Jacques CASTELLI sur le rôle du responsable de site de Châlons-en-Champagne, en ce qui concerne l'organigramme des ressources humaines. Afin qu'il n'existe pas d'interférences avec les services, Monsieur DUMANCHE affirmait l'absence de lien hiérarchique entre les responsables de site et ces derniers. Nous tenons à ce que tel soit le cas, afin que les responsables de site n'interfèrent pas dans l'action des services.

M. Laurent DUMANCHE :
Même si je m'efforce de me rendre régulièrement sur les différents sites, il m'est apparu comme nécessaire de disposer d'un relais présent sur ces derniers. Ces responsables de site agissent sans relation hiérarchique avec les services. Ils ont vocation à m'alerter en cas de problème et à jouer un rôle de facilitateurs.

M. Christophe DELANAUX (C.F.C.T.) :
Le site dédié au covoiturage ne présente guère d'offres. Il importe de trouver un moyen simple pour que chacun puisse connaître les déplacements des uns et des autres et faciliter le covoiturage.

M. François BOUCHARD :
Je propose de procéder à une évaluation du site de covoiturage.

La séance est levée à 17 heures 15.

Le Président du Comité Technique,

Jean-Luc WARSMANN

Le Secrétaire,

Monsieur Patrice VALENTIN

Le Secrétaire adjoint,

Monsieur Jacques CASTELLI